**N° 6433**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

**PROJET DE LOI**

**portant approbation de l’Accord-cadre global de partenariat et de coopération entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d’une part, et la République d’Indonésie, d’autre part et de l’Acte final, signés à Jakarta (Indonésie) le 9 novembre 2009**

**RESUME**

En novembre 2004, le Conseil de l’Union européenne a autorisé la Commission européenne à négocier un nouvel accord-cadre de partenariat et de coopération avec la République d’Indonésie (ci-après dénommée „Indonésie“). Les négociations en vue de cet accord-cadre ont été ouvertes en 2005 et conclues avec succès en juin 2007. L’Indonésie a paraphé l’accord en juillet 2009, deux ans plus tard que la Commission européenne et après la levée partielle par l'UE de l'interdiction de vol imposée aux transporteurs aériens indonésiens. L’accord-cadre a été signé à Jakarta le 9 novembre 2009 en marge d’une réunion ministérielle entre l’Indonésie et l’UE.

L’Indonésie est considérée une priorité par l’UE, entre autres par sa taille (242 millions d’habitants en 2011, 4e pays le plus peuplé au monde), son importance géopolitique et ses potentialités économiques. En effet, elle est le 4e partenaire commercial de l’UE dans la région de l’ANASE. Au cours des dernières années, l’UE et l’Indonésie ont aussi intensifié leur dialogue politique à travers les réunions ministérielles régulières UE-ANASE. L’Indonésie est un des cinq membres fondateurs de l’ANASE et elle en est la plus grande force économique représentant la moitié de son PIB et de sa population.

D’une perspective luxembourgeoise, notons que l’Indonésie est un partenaire économique important de notre pays en Asie du Sud-Est. Les importations du Luxembourg en provenance de l’Indonésie ont représenté 9,6 millions EUR en 2010, les exportations vers l’Indonésie 3,9 millions EUR. Avec un commerce total de 13,5 millions EUR, l’Indonésie est le 4e partenaire commercial du Luxembourg au sein de l’ANASE. Les relations bilatérales entre le Luxembourg et l’Indonésie ont été renforcées par la co-accréditation d’un ambassadeur luxembourgeois non résident, depuis 1997, auprès de l’Indonésie et, depuis 2009, auprès du Secrétariat général de l’ANASE, basé à Jakarta.